



## Non paiement de salaire suite à la fin d'un cdd

-----  
Par Victoria300193

bonjour, j'aimerais savoir quel est le délais exact pour le versement du salaire ainsi que le reçu des documents stc après la fin d'un cdd non renouvelé ... Et quoi faire si le délais impartis n'est pas respecté.

Merci pour la réponse.

-----  
Par kang74

Bonjour

On parle d'un CDD de secteur privé ou public ?

Vous pouvez vous inscrire à France travail dès le lendemain de votre contrat de travail .

Un solde de tout compte est considéré tardif quand il dépasse le délai d'un mois .

Il est quérable : cela veut dire que l'obligation de l'employeur est de vous le mettre à disposition .

Quelle est la date de fin de contrat ? Qui y a mis fin ?

-----  
Par Victoria300193

Secteur privé, c'est l'employeur qui y a mi fin...

Je n'ai pas eu mes documents.

Mon dernier contrat était du 23/01/2024 au 17/02/2024.

Normalement j'ai toujours été payé en fin de mois...

-----  
Par kang74

Vous avez bien fini votre CDD normalement ( = à la date prévue) ?

Avez vous essayé de le contacter pour savoir quand votre solde de tout compte et papiers seront mis à disposition ?

N'avez vous pas de matériel/tenue à rendre dans le même temps ?